

(λ)

(N° 92.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 3 MARS 1925

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets de l'exercice 1925.

(Voir les n^{os} 159, 273 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 27 février 1925.)

Présents : MM. DE BAST, président ; DE CLERCQ, le baron DE MÉVIUS, DUCASTEL, FRANÇOIS, STRUYE, VAN OVERBERGH et DELANNOY, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

La brièveté de l'Exposé des motifs présenté par M. le Premier Ministre, Ministre des Finances, nous permet d'être également sobres de tous commentaires.

Le rapport fait par M. Wauwermans, au nom de la Commission permanente des finances, des budgets et des économies s'étend quelque peu afin d'expliquer l'attitude de la Chambre quant au retard apporté à l'exercice des budgets.

Nous n'avons pas à discuter le bien fondé des observations de l'honorable Rapporteur de la Chambre, mais nous tenons à constater que le Sénat a voté les budgets des Colonies, des Affaires Etrangères, de l'Intérieur et de l'Hygiène. Ceux du Ministère des Affaires Economiques et des Dépenses Recouvrables le seront incessamment.

Quoiqu'il en soit, l'Etat doit pouvoir assurer la marche des services publics et nous vous proposons de voter le Projet de loi qui nous est soumis.

La Commission l'a adopté par 6 voix contre 2.

Le Rapporteur,
EMILE DELANNOY.

Le Président,
CAMILLE DE BAST.